

GENFIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 11.443.812,50 euros
Siège social : Parc Eurasanté, 885 Avenue Eugène Avinée, 59120 Loos
424 341 907 R.C.S. Lille Métropole

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 15 JUIN 2021

TENUE A HUIS CLOS

L'an deux mille vingt-et-un,
Le quinze juin,
A quatorze heures trente,

Les actionnaires de la société Genfit (la « **Société** ») ont été convoqués le 15 juin 2021 au siège social de la Société en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) par le Conseil d'Administration (l'« **Assemblée Générale** »).

Les actionnaires ont été convoqués conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'avis de réunion de l'Assemblée Générale valant convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 10 mai 2021 et inséré dans le journal d'annonces légales La Voix du Nord (59) du 15 mai 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, dont la durée a été prorogée et le contenu modifié par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et du Décret n°2020-418 du 10 avril 2020 dont la durée a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2021 par le Décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé, connaissance prise du contexte sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et de l'impossibilité pour la Société de garantir la bonne application des gestes barrières et l'absence de cas de contamination de ses actionnaires compte tenu de la surface et de la configuration de ses locaux, de tenir l'Assemblée Générale sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 et aux mesures administratives limitant ou interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires.

Compte tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée Générale, ces derniers ont pu donner procuration à une personne nommément désignée ou au Président ou voter par correspondance en utilisant le formulaire prévu à cet effet et téléchargeable sur le site internet de la Société (www.genfit.com) depuis le vingt-et-unième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale ainsi que par voie électronique via la plateforme sécurisée Votaccess.

Ces modalités de participation à ladite Assemblée Générale et les modalités de vote ont été décrites dans les avis de convocation et ont fait l'objet de communiqués de presse publiés le 10 mai et le 27 mai 2021.

Compte tenu des difficultés techniques, liées notamment à l'authentification préalable ou en séance des actionnaires, il n'a pas été mis en place de dispositif de participation à l'Assemblée Générale par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Jean-François Mouney en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale fait l'objet d'une retransmission en direct en *streaming* accessible par un lien internet sur le site internet de la Société. Cette retransmission, comportant un diaporama et une présentation audio, s'est déroulée sans aucune interruption. Son enregistrement est maintenu accessible sur le site internet de la Société (https://channel.royalcast.com/genfit/#!/genfit/20210615_1).

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 tel que modifié et prorogé dans son application en mars 2021, le Conseil d'Administration a désigné en qualité de scrutateurs la Société Biotech Avenir, représentée par Madame Florence Séjourné et l'Université de Lille, représentée par Monsieur Ghislain Cornillon.

Le bureau de l'Assemblée Générale a désigné pour secrétaire Monsieur Laurent Lannoo, Secrétaire Général de la Société.

Les personnes suivantes ont également été convoquées à la réunion sans qu'il soit possible qu'ils y participent physiquement :

- la Société Ernst and Young et Autres, représentée par Madame Sandrine Ledez, Co-Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué ;
- la Société Grant Thornton, représentée par Monsieur Jean-François Baloteaud, Co-Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué ;
- Madame Edith Bouey, Représentant du personnel de la Société ; et
- Monsieur Carl-Stefan Piétin, Représentant du personnel de la Société.

La feuille de présence a été vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau sur la base des éléments recueillis par BNP Paribas Securities Services, centralisateur de l'Assemblée Générale, mandaté par la Société. Il en résulte que les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance totalisent 8 311 560 actions sur les 45 670 200 actions ayant le droit de participer au vote, correspondant aux 45 775 250 actions composant le capital social après déduction des 105 050 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité en cours. N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare qu'une nouvelle Assemblée Générale sur le même ordre du jour sera convoquée sur deuxième convocation le 30 juin 2021 à quatorze heures trente à huis-clos, sans participation physiquement ni par conférence téléphonique ou audiovisuelle des actionnaires.

Malgré ce défaut de quorum, le Président précise que les différents exposés des motifs qui auraient dû précéder l'examen des points portés à cet ordre du jour seront quand même réalisés.

Il précise enfin que ces différents exposés résumeront les différents documents mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et notamment les plus volumineux d'entre eux dont il ne sera pas donné lecture exhaustive.

Ces documents sont les suivants :

- l'avis de réunion valant convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 10 mai 2021;
- l'avis de réunion valant convocation inséré dans le journal d'annonces légales La Voix du Nord (59) du 15 mai 2021 ;
- les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 établis selon les normes françaises en conformité avec le Code de commerce ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2020 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 et le rapport de gestion du groupe ;
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce ;
- le rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs qui ont été accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital en application de l'article L.225-129-1 et suivants du Code de commerce ;
- le rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux usages de délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale en application de l'article R.225-116 du Code de commerce ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées; et
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général de la Société présente d'abord les principaux faits marquants de l'exercice 2020, les principaux faits marquants de l'activité survenus postérieurement à la clôture et la situation et les perspectives du Groupe Genfit.

Le Chief Financial Officer de la Société présente ensuite les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 puis le représentant de la société EY, co-commissaire aux comptes, résume les rapports sur les comptes et sur les conventions réglementées pour le collège des co-commissaires aux comptes de la Société.

Puis le Président résume les conditions dans lesquelles le Conseil d'Administration a utilisé au cours de l'exercice 2020 et après sa clôture un certain nombre de délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Puis le Vice-Président du Conseil d'Administration et Vice-Président de son Comité des Nominations et Rémunérations présente ensuite les conditions dans lesquelles l'Assemblée Générale est sollicitée pour ratifier la cooptation de Monsieur Jean-François Tiné en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société ; puis les éléments de rémunération des

mandataires sociaux versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 et ceux que proposent le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

Le Chief Financial Officer termine ensuite ces exposés en évoquant successivement le programme de rachat d'actions proposé par le Conseil d'Administration, l'invitation faite à l'Assemblée Générale de décider de poursuivre l'activité de la Société conformément et dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, les différents projets de délégations financières visant d'une part à autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social et d'autre part à lui donner l'autorisation de proposer aux dirigeants, salariés et à certains consultant du Groupe Genfit un certain nombre d'instruments d'intéressement en actions de la Société, et, enfin, la demande, faite à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à annuler, dans certains circonstances, les actions de la Société.

Les différents exposés des motifs des points portés à l'ordre du jour ayant été réalisés, le Président remercie l'auditoire qui s'est connecté à la retransmission en direct de cette réunion et donne rendez-vous aux actionnaires pour l'Assemblée Générale Mixte sur seconde convocation qui sera convoquée, sur le même ordre du jour et avec le même format, le 30 juin 2021 à quatorze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent **procès-verbal**, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale.

Fait à Loos, le 15 juin 2021.



Le Président de séance
Monsieur Jean-François MOUNEY



Un scrutateur
Madame Florence SEJOURNE



Un scrutateur
Monsieur Ghislain CORNILLON



Le Secrétaire
Monsieur Laurent LANNOO